



# ROUTIER SPORT ORGANISATION

<http://rso.clubeo.com>

Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2016

A LIEZ (02)

## REGLEMENT PARTICULIER

Président : Michel WIDENT  
2 allée du Parc  
62120 Aire sur la Lys  
Tel : 06 60 14 80 99  
[wident.michel@gmail.com](mailto:wident.michel@gmail.com)

### Article 1 : Organisation

Le Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2016 est organisé par le Routier Sport Organisation, en collaboration technique U.S.BIETTE GAUCHY sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Le Championnat est ouvert aux chauffeurs routiers possédant une justification professionnelle (Fimo ou l'équivalent) et employés du transport (bureau, cariste, taxi, ambulanciers, etc ...).

Renseignements : Michel WIDENT, 2 allée du Parc 62120 Aire sur la Lys  
Tel. 06.60.14.80.99 Email : [wident.michel@gmail.com](mailto:wident.michel@gmail.com)

### Article 2 : Participation :

R1 (Routier 1) : jusqu'à 29 ans (dans l'année)

R2 : de 30 ans à 39 ans

R3 : de 40 ans à 49 ans

R4 : de 50 ans à 59 ans.

TR1 : jusqu'à 29 ans

TR2 : 30 ans à 39 ans

TR3 : 40 ans à 49 ans

TR4 : 50 ans à 59 ans

RTR 5 : 60 ans à 69 ans pour les routiers et le transport

RTR 6 : 70 ans et plus

Féminine : de 18 ans et plus

Le dimanche 28 Août 2016

### ROUTE

2épreuves : - dimanche 28 Août 2016 : départ 9 H un contre la montre (CLM) de 5,100 km  
dimanche 28 Août 2016 : départ 14 H sur un circuit de 11,100 km à faire 6 fois  
Pour les féminines 5 tours

### Article 3 : Engagement

Les bulletins d'engagements sont à retirer sur le site <http://rso.clubeo.com/>. La date limite d'engagement est fixée au 16 Août 2016

Le prix de l'engagement est de 12 € par coureur (chèque au nom de Routier Sport Organisation).

### Article 4 : Dossards

Permanence à la mairie de Liez, le dimanche 28 Août de 7 H30 à 8 H 30

Les dossards seront remis après vérification de la licence FFC, ou licence à la journée qui sera faite sur place avec un certificat médical de moins de trois mois, de l'attestation de formation continue obligation de sécurité (Fimo ou l'équivalent) et du prix de l'engagement de 12 € par coureur.

**Article 5 : Parcours** 5,100km pour le Contre la montre 1tour, pour la course route 11,100km à parcourir 6 fois et 5 fois pour les féminines

**Départ contre la montre 9 H et route à 14 H**

**Article 6 : Modalités de ravitaillement**

La zone de ravitaillement est à définir avec l'organisateur à partir du 2<sup>ème</sup> tour. Pas de ravitaillement dans le dernier tour.

**Article 7 : Assistance technique**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le club organisateur au moyen d'un véhicule.

**Article 8 : Incidents**

Quelque soit sa position dans la course, le dépannage d'un coureur ne sera autorisé qu'à l'arrière du peloton ou du groupe d'échappée et à l'arrêt, à droite de la route.

**Article 9 : Délai d'arrivée**

Tout coureur isolé, pointé à plus de 15 minutes du peloton principal, doit s'arrêter. Il en est de même pour tout coureur doublé (1 tour).

**Article 10 : Discipline**

Tout concurrent ne respectant pas les recommandations des commissaires, tout concurrent pris en faute ou agissant de manière non conforme au présent règlement pourra être mis hors course sur décision du Président du Jury des commissaires.

Tout coureur distancé, ou tout groupe isolé, se doit de respecter le code de la route, et notamment de circuler sur le bord droit de la chaussée et respecter la signalisation.

**Article 11 : Abandon**

Tout coureur qui abandonne doit remettre son dossard au podium.

**Article 12 : Classement**

Il se fera suivant le temps du CLM + le temps de la route.

Si un participant ne prend pas le départ du CLM ou abandonne sur ennui mécanique, son temps sera celui du dernier (du CLM) de sa catégorie plus une minute.

**Article 13 : Réclamations**

Les réclamations seront reçues par le jury des commissaires dans les dix minutes suivant l'affichage du classement, passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Le jury des commissaires examine le bien fondé des réclamations, sa décision est sans appel.

**Article 14 : Contrôle anti-dopage**

Un contrôle anti-dopage pourrait avoir lieu à l'issue de chaque épreuve. Le local sera fléché depuis la ligne d'arrivée.

**Article 15 : Protocole à 17H**

Les coureurs doivent se présenter au protocole : les trois premiers du classement R1, R2, R3, R4, TR1, TR2, TR3, TR4, RTR5, RTR6 et Féminines.

Et les transporteurs classés : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> classement sur 3 coureurs du classement général.

**Article 16 : Récompenses**

Tous les participants se verront remettre un lot suivant leur classement.

Président du Routier Sport Organisation : Michel WIDENT